

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE170

présenté par

Mme Bonneton, Mme Allain et Mme Auroi

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« dans le respect des impératifs liés à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones de montagne sont et seront plus touchées que d'autres territoires par les questions relatives à la pollution et au réchauffement climatique. Par cet amendement il s'agit de rappeler que les activités de tourisme, qui ont un impact important sur l'environnement et le réchauffement climatique, doivent s'inscrire dans les démarches de respect de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.